

Cours N°7

Le mémoire de master

Structure, recommandations et normes de présentation

Ce cours porte sur la troisième section du programme de cette matière, dédiée à la préparation et la présentation d'un mémoire de master en architecture. Il aborde la question de la structure d'un mémoire de master ainsi que celle des normes de présentation, à travers les points suivants :

- I-** Description d'un mémoire de master
- II-** Les structures de développement
 - a- Structure classique
 - b- Structure IMRAD
- III-** Recommandations de mise en forme et normes de présentation

I- Description d'un mémoire de master

Nous tentons de répondre dans ce qui suit, au souci de présentation d'un mémoire, à partir de la page de garde jusqu'aux annexes.

- **La page de garde ou page de titre** (voir exemple).

C'est la première page de couverture. Elle comporte les informations suivantes :

- En entête : précisant la république, le ministère, l'université, la faculté ou l'institut et enfin le département.
- Le logo de l'université
- La précision de la nature du mémoire
- Le domaine
- La filière
- La coloration (option)
- **L'intitulé du thème** : Il doit être précis et concis (entre 10 et 15 mots) et doit inclure les **mots clés** les plus importants.
- Nom de l'étudiant (Présenté par)
- Nom de l'encadreur (Encadré par)
- Soutenu le.....devant le jury composé de :
 - Président :
 - Encadreur :
 - Examineurs :
- La promotion 20../20..

Exemple :

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Université Ferhat Abbas Sétif -1-
Institut d'Architecture et des Sciences de la Terre
Département d'Architecture


Université Ferhat Abbas Sétif I

Mémoire de fin d'étude en vue de l'obtention du diplôme de Master
Domaine : Architecture, urbanisme et métiers de la ville (AUMV)
Filière : Architecture
Option :

THEME :

Présenté par : Encadré par :

..... Co-encadré par :

Soutenu le/20.. devant le jury composé de :

Président (e) :	Pr/Dr/Mme/Mr.	Grade.
Encadreur :	//	//
Examineur (Int) :	//	//
Examineur (Int) :	//	//
Examineur (Ext) :	//	//

Promotion 20../20..

- **Les pages liminaires** : ce sont les pages qui constituent une sorte de préambule et qui précèdent la table des matières :
 - **Les remerciements** placés au début du mémoire et adressés de façon nominative à toute personne ayant aidé de quelque façon que ce soit à la réalisation du travail.
 - **La dédicace** : Mention dédiée à des personnes proches ou amis en témoignage de sentiments particuliers.

- **Résumés et mots clés en trois langues** (Français, arabe et anglais) : Les résumés doivent reprendre succinctement les différentes parties de la recherche entre 300 et 400 mots (autour de 1700 caractères espaces non compris).
- **Table des matières** : Elle peut être également prévue vers la fin du mémoire. Elle permet de repérer les parties, les sections, les chapitres, annexes et autres.
Aujourd'hui les logiciels de traitement de texte offrent la possibilité de confectionner une table des matières automatique, à partir de laquelle on peut accéder directement à n'importe quel chapitre ou section, ce qui facilite énormément la tâche au lecteur.
- **Le corps du mémoire** : Il englobe la totalité du travail qui restitue les processus respectifs d'élaboration de la pensée du projet, et du projet lui-même.
- **Partie de la fin**
 - **Table des illustrations** : Elle rassemble les titres des illustrations classées par ordre chronologique de parution dans le texte.
 - **Index des noms et/ou des lieux.**
 - **Annexes** : Il s'agit de documents importants mais, qu'il serait difficile d'intégrer dans le texte, par ce qu'ils seraient trop longs, ils comporteraient trop de détails ou autres. On doit y renvoyer tout au long du texte. Chacune d'elle porte un numéro et un titre à l'aide desquels elles sont repérées dans une table qui s'intitule : Annexes.
 - **Bibliographie** : Elle regroupe l'ensemble de la documentation qui a servi à l'élaboration de ce travail. Elle est organisée par catégorie : Ouvrages dont le classement se fait par ordre alphabétique de noms d'auteurs (et non pas le prénom), périodiques, archives et articles, mémoires et thèses (Voir règles de présentation dans ce qui suit). Toutes les références citées dans le texte doivent impérativement figurer dans la bibliographie. Par contre, les ouvrages, articles ou autres peuvent être cités en bibliographie sans qu'ils aient forcément des renvois dans le texte.
- **La quatrième de couverture**
C'est la dernière page extérieure du mémoire. Elle comporte : l'intitulé, le résumé en français (puisque c'est la langue du mémoire), ajoutés aux mots clés.

II- **Les structures de développement du corps du mémoire**

Il s'agit de la **structure du plan de rédaction**, qu'il est **fondamental de distinguer d'un plan de travail**, que nous avons désigné dans les cours précédents par « le protocole de la

recherche ». Ce dernier définit la stratégie à mettre en place pour mener à bien la recherche en question. Le plan de rédaction par contre, consiste à réorganiser le travail pour le présenter, le soumettre au débat et à l'évaluation. « *Un bon plan de rédaction est celui à travers lequel l'idée directrice (qui répond à la question principale) va pouvoir se développer à travers les différentes étapes d'un mouvement de pensée, d'une démonstration qui se développe, s'épanouit avec les idées-force des différentes parties et des chapitres* » (M. BEAUD, 1988, p.72).

Il sera principalement question dans ce qui suit, de la structure classique et de la structure IMRAD.

A - La structure classique :

➤ Composition :

Le corps du texte se compose principalement de l'introduction générale, le développement et la conclusion générale. Le développement à son tour, comprend plusieurs parties dont chacune d'elles est divisée en plusieurs chapitres. La structure des parties et celle des chapitres est similaire à celle de l'ensemble du mémoire (Introduction, développement, conclusion).

Introduction générale :

Première partie

Introduction de la première partie

Chapitre I

Introduction du chapitre

Développement

Conclusion

Chapitre II (Idem)

Chapitre III (Idem)

Conclusion de la première partie

Deuxième partie (Pareil que la première)

Troisième Partie, quatrième partie, etc. (également)

Conclusion générale

Développement

De la 1^{ère} partie

Développement

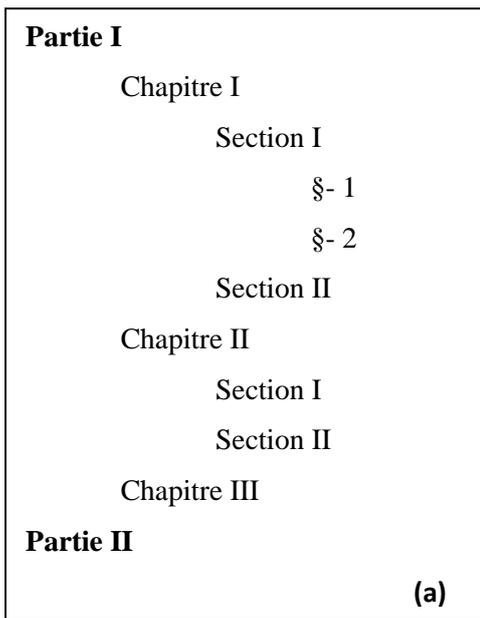
Général

➤ **Présentation**

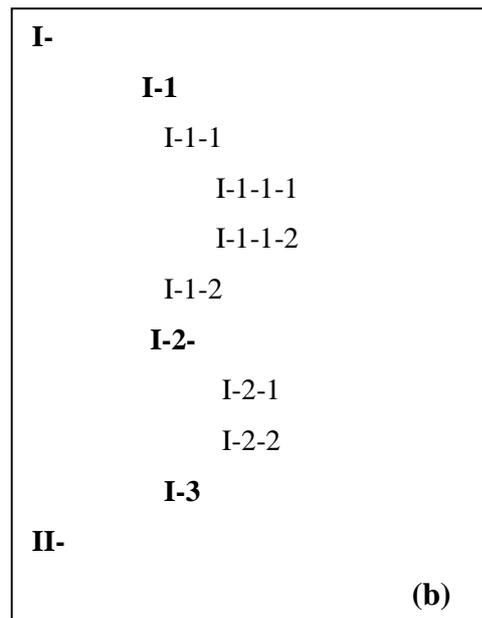
La hiérarchisation du texte peut se faire suivant la méthode classique ou numérique. Elle ne doit pas dépasser 4 niveaux.

- a. **Présentation classique** : elle repose sur les intitulés de parties, chapitres, sections, paragraphes, etc.
- b. **Présentation numérique** : Dite à l'américaine, elle est structurée par une série de chiffres

(a)- Présentation classique

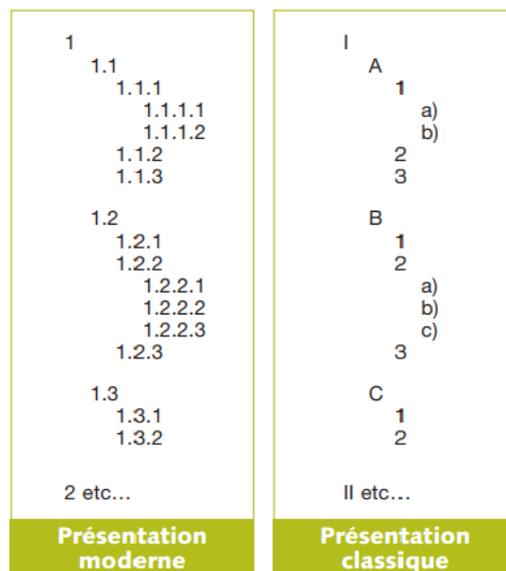


(b)- Présentation numérique



Méthode de hiérarchisation du texte.

Ou alors,



Méthode de hiérarchisation du texte

Source : H.Maisonneuve, Guide pratique du thésard, éd. LC, 7^{ème} éd., p.73

L'introduction générale explique les motivations du choix du thème, précise le questionnement, évoque le cadre théorique de la réflexion et décrit le mouvement de la pensée. Elle est présentée au début du mémoire, alors qu'elle est la dernière partie du mémoire à être rédigée ou finalisée.

Les introductions relatives aux parties et aux chapitres, permettent de mettre en perspective les questions respectives qui sont à traiter.

Les conclusions relatives aux parties et aux chapitres, résument les éléments de réponses aux questions soulevées, les synthétisent, les discutent et les mettent en perspective.

La conclusion générale est le couronnement de tout le processus de réflexion. Un processus qui se veut complexe, du fait qu'il résulte de l'interaction d'une recherche théorique et une autre empirique allant dans le sens de la lecture (analyse). Elle sera la synthèse **des résultats pertinents** en rapport avec la problématique, les hypothèses et les objectifs, pour aboutir **au positionnement théorique de l'étudiant, représentant le soubassement théorique de son projet.**

B - La structure IMRAD:

Elle a été développée en médecine avant d'être adoptée par les autres disciplines. Comme elle obéit à la même structure pour n'importe quelle recherche, cette méthode permet au lecteur de se repérer facilement dans le texte. Cet acronyme est composé des initiales de chaque partie du mémoire.

I : Introduction. Il s'agit en fait de tout un chapitre introductif qui réunit l'origine du questionnement, la problématique, les hypothèses, les objectifs de la recherche.

M : Matériels et Méthode. Cette partie regroupe :

M-1 Le matériel théorique : Le développement des **concepts** clés et la définition du **cadre théorique** de la recherche.

M-2 Le matériel empirique : Il représente **le corpus** rassemblant les cas d'études choisis, les détails de l'enquête (nature et questions), **l'échantillon de la population** concernée par cette enquête et **la grille d'analyse** (ensemble des critères) résultant de la recherche théorique liée à l'objet d'étude.

M-3 La méthode choisie : les étapes de la réflexion en rapport avec la problématique et le cadre théorique d'un côté et le corpus d'étude de l'autre.

R : Résultats : Ce chapitre rassemble l'ensemble des résultats de la recherche. Laquelle recherche consiste à mener l'enquête et à soumettre le corpus d'étude à la grille d'analyse déjà élaborée. Il s'agit d'énumérer les résultats un à un de façon objective.

A : And

D : Discussion : Elle a pour objet de discuter les résultats énoncés plus haut (aucun nouveau résultat ne doit apparaître dans cette partie), d'évaluer leur pertinence et leur intérêt, en les mettant en rapport les uns avec les autres.

Conclusion : Dans le cas de la méthode IMRAD également, le travail se termine tout comme dans la méthode classique, par une conclusion qui capitalise les résultats de la recherche et ceux de la synthèse émanant de la discussion pour aboutir **au positionnement théorique (paradigme)**, représentant comme il a été précisé plus haut et dans les cours précédents **le soubassement théorique du projet**.

III- Recommandations de mise en forme et normes de présentation

Les critères régissant la présentation d'un mémoire obéissent à des normes internationales. A ce propos nous dit D. Nakache : « Nous proposons de suivre autant que possible trois normes assez récentes : la norme française AFNOR Z 44-005 de décembre 1987 (Documentation : références bibliographiques) ; la norme internationale ISO 7144 de décembre 1986 (Documentation : présentation des thèses et documents assimilés) ; et la norme française NF ISO 690-2 de février 1998 (Z 44-005-2) (Information et documentation, Références bibliographiques, Partie 2 : Documents électroniques) »¹.

Notons par contre que dans la présentation d'un mémoire, certains détails peuvent changer d'une discipline à une autre, comme ils peuvent dépendre de choix individuels. En revanche, lorsque l'étudiant adopte un choix, il doit l'appliquer tout au long du mémoire.

1- La mise en page

Il est à noter que la mise en page du texte obéit à un certain nombre de critères dont :

- Les marges (droite, gauche, haut et bas). Il n'y a pas de marges imposées. Un minimum de 2 cm est préconisé de chaque côté et 3cm du côté gauche en raison de la reliure. Le texte doit être justifié (lignes alignées à droite et à gauche)
- Le nombre de ligne par page (33-35)

¹ D.NAKACHE, Guide de présentation des thèses et mémoires, p.3, <http://nakache.pagesperso-orange.fr/cnam/Guide.pdf> (le 14/05/19)

- L'interligne du texte est de 1,5. Pour certaines parties on peut opter pour un interligne double (2) ou simple (1).
- L'interligne des notes de bas de page est simple (1)
- Dans les deux cas (méthode classique ou IMRAD), le texte doit être rédigé au passé.

2- Les titres

- **L'intitulé du mémoire** doit être repris dans la première page.
- **Les titres des grandes parties** : On doit consacrer une page au titre de chaque grande partie. Le titre sera souligné et écrit en lettre CAPITALES.
- **Les titres des chapitres** seront également écrits en lettres CAPITALES et soulignés au début de la page.
- **Les titres de sections (partie d'un chapitre)**, sont écrits en lettres capitales, soulignés et alignés à gauche.

3- Les illustrations :

Elles doivent être numérotés en chiffre arabe, selon l'ordre de leur apparition dans le texte. Elles doivent être également référéncées et suivies de légendes (titre) qui synthétisent les informations qu'elles contiennent. La légende doit être en-dessous de l'illustration.

4- Tableaux et graphes :

Par ailleurs, nous faisons souvent recours aux graphes et tableaux compte tenu de leur caractère synthétique. Ces derniers doivent être numérotés en chiffres romains suivant l'ordre de leur apparition dans le texte et doivent être précédés d'une légende qui explique clairement leurs contenus. La légende doit être au-dessus du tableau.

5- Bibliographie : Il s'agit là de l'inventaire de l'ensemble de la documentation qui a servi à l'élaboration du travail, réunissant la partie théorique, empirique et celle du projet). Chaque catégorie de ses sources obéit à des normes de présentation. Ces normes peuvent changer d'une discipline à une autre. Il faut savoir cependant qu'il s'agit de faciliter au lecteur de retrouver le document en question. Au besoin, se référer aux normes citées plus haut. Quoiqu'il en soit, dans la présentation nous devons préciser : **l'auteur, l'année d'édition, le titre, l'édition, le numéro de l'édition (si le livre a été édité plusieurs fois), la ville d'édition, le nombre de pages**. Il est important de garder la même présentation selon les catégories dans toute

la bibliographie du mémoire. Ci-après un modèle avec le type de caractère (majuscule, minuscule), la ponctuation et l'organisation.

○ **Ouvrage** :

- NOM, Prénom,

Année, Titre , Edition, ville d'édition, nombre de pages.

Exemple :

RAYMONT, André,

1985, Grandes villes arabes à l'époque ottomane, Sindbad, Paris, 289p.

○ **Chapitre dans un ouvrage collectif** :

NOM, Prénom (de l'auteur du chapitre),

Année, « Titre du chapitre », pp : (de la page à la page), in NOM, Prénom (Dir) [Directeur de publication], Titre de l'ouvrage, Edition, ville d'édition, nombre de pages.

Exemple :

AÏCHE, Boussad,

2014, « Des cités indigènes aux cités de recasement en Algérie (1930-1950) », pp :97-112, in DJELIDI Charlotte (Dir), Villes Maghrébines en situation coloniale, (IRMC, - KARTHALA), (Tunis-Paris), 295p.

○ **Revue** :

Nom de la revue, N° (numéro de la revue), mois et année, Titre du numéro.

Exemple :

Vies de ville, N°4, Décembre 2012, Projet urbain, Espoirs et incertitudes,

○ **Article dans une revue**

On procède de la même manière que pour le chapitre d'un livre.

Exemple :

BEREZOWSKA-AZZAG, Ewa, « Le plan n'est pas projet », pp : 14-20, in Vies de ville, N°4, Décembre 2012, Projet urbain, Espoirs et incertitudes,

○ **Thèse et/ou mémoire** :

NOM, Prénom (de l'auteur), année, Titre, thèse/ou mémoire, Dirigé par (nom et prénom de l'encadreur) , soutenue le..., à.....

Exemple :

GERBER, Alex, (1993), L'Algérie et Le Corbusier, les voyages de 1931, Thèse de doctorat Es Sciences, dirigée par Pr.RAVILLARD, André, EPFL, Lausanne.

○ **Congrès, colloque, séminaire**

Titre, La nature de la manifestation, ville, date

Exemple :

Réhabilitation et revalorisation du patrimoine bâti, Colloque international, Skikda, 23-24 mai 2011 (Actes).

○ **Communication dans un congrès :**

Pareil que pour l'article d'une revue.

Exemple :

BENABBES-KAGHOUCHE, Samia, « Pour quelle étude d'aménagement et de réhabilitation du monument Ksar el Agha à Ferdjioua (wilaya de Mila) », pp : 574-592, in, Réhabilitation et revalorisation du patrimoine bâti, Colloque international, Skikda, 23-24 mai 2011 (Actes).

○ **Webographie :**

Préciser les détails relatifs au document, comme cela a été fait plus haut, de la date de mise en ligne et de la date de consultation de ce dernier, suivi du lien du site internet.

Exemple :

Bassam Dayoub, « Nouvelles découvertes dans le quartier du Mīdān », *Bulletin d'études orientales* [En ligne], Tome LXI | décembre 2012, mis en ligne le 20 mars 2013, consulté le 20 septembre 2020. URL : <http://journals.openedition.org/beo/836>

6- Références et citations : Une citation est un texte extrait de l'une des sources. Il doit être obligatoirement mis entre guillemets et référencé. Cette référence peut s'écrire de deux manières :

- a. **La manière classique**, en note de bas de page ou à la fin du mémoire, précédé du numéro de la référence. Elle se fait de la manière suivante :

Numéro de la référence (selon l'ordre d'apparition dans le texte), Prénom, NOM, Titre, édition, Ville d'édition, année d'édition, p.

Exemple :

(1) Pierre N'DA, Méthodologie et guide pratique du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat, L'Harmattan, Paris, 2007, p.88.

b. **La manière contemporaine**, entre parenthèse dans le texte, dite méthode américaine. Elle se fait de la manière suivante :

Initial du prénom, NOM, année, page.

Exemple :

(P.N'DA, 2007, p.88).

Dans tous les cas les prénoms d'auteurs peuvent être remplacés juste par l'initiale. Précisons également que les titres des ouvrages et des revues doivent être soulignés. Les titres des chapitres et des articles doivent être mis entre guillemets.

Lorsqu'une référence est citée deux fois consécutives, pour la deuxième on se contente d'écrire : Idem, p... Au-delà de la troisième fois consécutive on écrit : Ibid, p....

Lorsqu'il y a une référence intermédiaire, on reprend l'auteur et l'année, en mentionnant op.cit.

7- La pagination :

Elle commence dès la première page. Les pages liminaires y compris la table des matières sont numérotés en chiffres romains (en minuscule). Tout le reste, jusqu'à la fin du mémoire, est numéroté en chiffres arabes.

Ceci est un cadre général relatif à la mise en forme et aux normes de présentation d'un mémoire de master en architecture. Chaque encadreur peut modifier ou y ajouter des parties s'il le juge important pour une meilleure compréhension du sujet.